

FICHE PROJET VILLES ET COMMUNES

Guide d'inspiration pour la prévention des violences sexuelles et sexistes dans l'espace public



Direction Sécurité Locale et Police
SPF Intérieur

Ville/Commune Namur (Région Wallonne)	
Nom de l'initiative	« LA VILLE EST PUBLIQUE, PAS MON CORPS ! »
Type de prévention	Primaire / Secondaire / Tertiaire
Point de contact	Patricia Targosz, Fonctionnaire de Prévention Patricia.Targosz@ville.namur.be Service de Cohésion sociale de la Ville de Namur
Contexte dans lequel le projet s'est développé	La Police locale souhaitait agir sur le terrain contre cette problématique en s'inspirant de l'expérience liégeoise et sur base de leurs constats. Par ailleurs, il existait déjà d'autres initiatives namuroises directement ou indirectement en lien avec cette thématique via la PF Namur'elles (sensibilisation auprès des terrasses Horeca) mais aussi à l'Université de Namur (dispositif Phare, semaine du consentement, ...) et à la Haute école Henallux (travail sur la thématique du non recours à la plainte, ...). Ainsi qu'une attention particulière du Parquet de Namur à cet égard qui se veut être volontariste en la matière. En conséquence, se dégageait la possibilité d'une valorisation de l'existant via un partenariat local par une démarche de mise en commun et de co-construction progressive d'un projet multisectoriel et pluridisciplinaire autour de la question.
Philosophie	Un partenariat hors du commun s'est donc créé, rassemblant le service de Cohésion sociale et sa plateforme associative « Namur'Elles », la Police de Namur, le Parquet et l'Université de Namur. Ensemble, ces partenaires ont abouti à l'organisation d'une campagne de lutte contre le harcèlement sexiste dans les lieux publics et semi-publics qui s'est déployée au printemps 2022 dans les rues de Namur.
Description	<p>Cette campagne se scinde en trois 3 volets et 3 phases et est envisagé selon une temporalité de court, moyen et long terme avec une synchronisation entre les aspects préventifs (formation des professionnels, sensibilisation des citoyens et en particulier des potentielles victimes et auteurs) et le volet répressif et sanctionnateur. Ce projet a débuté, en novembre 2021, par la tenue de la 1^{ère} rencontre des différents partenaires cités plus haut et compte se terminer aux environs du 1^{er} semestre 2023.</p> <p>1) VOLET PREVENTIF :</p> <p>La première phase, déjà réalisée, était la formation des travailleurs sociaux de première ligne. Les services de Police et des représentants de la Justice ont été sensibilisés et formés à la thématique du sexisme et du harcèlement sexiste. L'objectif de la formation était de pouvoir cibler les comportements dérangeants et inopportuns, d'y apporter la qualification la plus adéquate en cas de plainte, mais aussi de comprendre les conséquences psycho-sociales</p>

de ces comportements sur les victimes. Ceci afin de pouvoir orienter au mieux ces dernières vers une meilleure prise en charge.

La deuxième phase de ce volet préventif, également réalisée, visait la sensibilisation des citoyens via la distribution d'affiches dans les différents établissements Horeca du centre-ville par les stewards de l'ASBL Namur Centre-Ville. Outre le slogan de la campagne « La Ville est publique, pas mon corps ! », l'affiche comporte un QR code permettant d'accéder à une brochure en ligne reprenant la définition du harcèlement sexiste, la loi sur le sexisme et les sanctions s'y rapportant ainsi qu'une série d'informations utiles pour porter plainte et pouvoir s'orienter vers des services d'accompagnement adéquats. Des informations pour aider les témoins à intervenir sans se mettre en danger sont également reprises dans la brochure.

2) VOLET REPRESSIF ET SANCTION :

Enfin, **la troisième phase** de la campagne, en cours de réalisation, vise la répression par un travail de concert entre le Bourgmestre et le Parquet qui feront de cette thématique un point d'attention prioritaire. Ainsi, la police constate les infractions en flagrant délit et rappelle à l'ordre les contrevenants. Le cas échéant, le Parquet répondra pénalement à celles et ceux qui adopteront un comportement contraire à la loi.

En termes de couverture territoriale, l'ensemble du territoire communal est visé mais avec un ciblage particulier sur le centre-ville selon une identification des rues et des lieux problématiques provenant des professionnels de terrain ayant été formés à ce sujet.

Public cible

En amont

- **Des professionnel.l.es de terrain** pour chacun des 3 volets du projet, à savoir :
 - o Des policiers de la ZP Namur : Police secours et les assistantes aux victimes ;
 - o Des travailleurs de rue socio-préventifs du Service de Cohésion sociale de la Ville de Namur (GDP, GPS, TSP) et les stewards de l'Asbl Namur Centre-Ville (NCV) ;
 - o Du personnel du service VECU (ex service social) et instances de l'Université de Namur ;
 - o Du personnel du Parquet de Namur (Substitut au Procureur du Roi et collaborateurs).

En aval

- **Public indirect** : le tout public sans exception
- **Publics directs** : (groupes cibles)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les usagers des espaces publics et de tout genre (H, F, autre), âge (jeunes – seniors), nationalité (belges ou non), ...); ○ Les étudiants des hautes écoles ; ○ Autres éventuels : à déterminer en cours de projet.
<p>Objectifs</p>	<p><u>La finalité</u> visée par le projet est d’appréhender et traiter la thématique du harcèlement sexiste dans l’espace public namurois selon une approche intégrée et intégrale locale.</p> <p><u>Les objectifs stratégiques</u> poursuivis sont de concevoir, développer et implémenter 3 volets spécifiques et complémentaires en matière de harcèlement sexiste sur Namur, à savoir : (chaque objectif stratégique étant décliné en objectifs opérationnels).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le VOLET PRÉVENTION (sensibilisation et formation/professionnels et publics) ; ○ Le VOLET RÉPRESSION (information et verbalisation/victimes et auteurs) ; ○ Le VOLET SANCTION (poursuite et assistance /victime et auteurs).
<p>Partenaires</p>	<p>Sont identifiés comme partenaires institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La ZP de Namur (Police Secours) ; - La Ville de Namur (Service de cohésion : coordination PF Namur’elles et Coordination PSSP) ; - L’Université de Namur (Service social et Vice –rectorat) ; - Le Parquet (Substitut en charge de la problématique et services connexes). <p>Le projet associe donc des intervenants professionnels issus de secteurs différents : social, sécuritaire et judiciaire. Cette complémentarité des champs d’intervention permet de développer une vision transversale d’appréhension et de traitement de cette problématique. De plus, il fait se rencontrer des métiers spécifiques (policier, éducateur de rue, assistant social, agent constatateur de nuisances sociales, magistrat, etc.) qui, trop souvent, travaillent les uns à côté des autres sans véritablement se connaître alors que ces figures professionnelles constituent les différents maillons de la chaîne socio-préventive et sécuritaire visant, en définitive et en commun, le respect des droits des citoyens et leur bien-être.</p>
<p>Evaluation</p>	<p>Le projet est encadré par un Comité de Pilotage composé de représentants des différents partenaires impliqués. Il s’est donné pour mission de coordonner l’ensemble du projet et l’articulation entre les 3 volets en vue d’assurer une cohérence aux différentes actions qui seront développées. Ce comité veille aussi à assurer l’évaluation du projet.</p> <p><u>Quelques grandes orientations se dégagent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation interne globale pour <u>chaque volet</u> du projet (prévention, répression et sanction) ;

- Une auto-évaluation par les professionnels au niveau de leur sensibilisation et formation ;
- Une évaluation externe par les groupes cibles visés (victimes et auteurs) ;
- Une appréciation de la population sur la portée du projet ;
- Une évaluation globale après un an d'implémentation du projet sur le terrain.

Résultats de l'évaluation partielle effectuée pour le volet prévention :

Une auto-évaluation a été réalisée pour le volet prévention au niveau de *la sensibilisation* et de *la formation* des professionnels :

Sensibilisation des professionnels du 7 mars 2022 :

- 22 intervenants professionnels namurois (gardiens de la paix, éducateurs, stewards urbains) ont participé à l'expérimentation du tunnel « Poésie masculine » à Bruxelles.
 - o *Feedback* : le module « Poésie masculine » n'était pas approprié car les participants ont trouvé que les situations exposées dans le module n'étaient pas celles rencontrées sur le territoire namurois / temps d'attente était beaucoup trop long, perte de temps et pas de débriefing proposé à la fin de l'animation / la formation « 5D » donnée par l'ASBL « Touche pas à ma pote » était intéressante cependant les participants auraient souhaité avoir davantage de temps pour des mises en pratique (jeux de rôles par exemple).

Formation des professionnels du 31 mars 2022 :

- 30 professionnels formés (ceux qui ont participé à l'expérimentation du tunnel « Poésie masculine » + des policiers de la zone de police de Namur).
 - o *Feedback* : évaluation effectuée via un formulaire. Il en ressort que les participants ont trouvé la séance claire, compréhensible, riche, dynamique et interactive. Les participants ont reconnu que cette formation leur a apporté des connaissances supplémentaires et un + tant au niveau professionnel que personnel. Note globale : 8/10. Les points positifs à retenir sont les suivants :
 - La présentation des actrices et acteurs présents lors de cette formation (la mise en lien entre la police, les travailleuses et travailleurs sociaux de la Maison de Justice, les steward-esse-s de Namur Centre-ville et les travailleurs de rue (GDP et GPS) du service Cohésion Sociale) ;
 - Les vidéos relatant certaines expériences vécues ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Que des personnes formées et compétentes peuvent aider et aiguiller sur les démarches à entreprendre si la personne souhaite porter plainte et se faire entendre » ; ▪ « Que les plaintes ne restent pas nécessairement sans suite et que le Parquet peut y accorder une attention particulière ». <p>Les <u>points à améliorer</u> sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les réactions entendues de la part de certain-e-s participant-e-s, intervenant-e-s de première ligne qui ont banalisé le phénomène et surtout la manière dont elles ou ils peuvent accueillir et prendre en charge les victimes ; ▪ Davantage de temps d'échange pendant la formation. <p>En avril 2023, un recyclage a été organisé avec une partie des professionnels formés (GDP) pour rappeler les grandes lignes de la formation en question. Différentes notions ont été abordées : sexisme ordinaire et banalisation du phénomène d'harcèlement sexiste de rue / confusion entre féminisme et girl power / difficulté à concilier humour et non-discrimination / difficulté de se positionner en tant que professionnel face à ce phénomène.</p>
Budget	Chaque partenaire contribue, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation du projet et à hauteur de ses moyens (humains, financiers ou logistiques) mais l'idée est d'avoir un minimum de coûts à assumer en activant les ressources internes de chacun. Par exemple, la formation aux professionnels a été dispensée gratuitement par la Police et d'autres supports internes de chaque institution activées (salles, reprographie, etc.).
Annexes	https://www.namur.be/fr/ma-ville/social/cohesion-sociale/publications-de-la-cohesion-sociale/harcelement-en-rue-que-faire